



**Fédération Internationale des Organisations
de travailleurs de la Métallurgie**

**Programme d'Action de la FIOM
2009-2013**

*Adopté au 32^e Congrès mondial de la FIOM
Göteborg, Suède, 24-28 mai 2009*

Table des matières

PRÉFACE.....	1
1. NOTRE MISSION.....	3
2. LE MONDE D'AUJOURD'HUI.....	6
2.1 Lorsque le profit prime sur l'humain	6
2.2 Chômage et insécurité de l'emploi.....	7
2.3 Atteintes portées aux syndicats.....	8
2.4 Déni des droits fondamentaux des travailleurs	8
2.5 Influence croissante des sociétés transnationales.....	9
2.6 Le système du commerce mondial en plein chaos.....	10
2.7 Un avenir sans perspectives	10
2.8 Alliances, résistance et possibilités	12
3. SOLIDARITE MONDIALE EN ACTION	14
3.1 Renforcer la puissance des syndicats nationaux.....	14
3.1.1 Syndiquer les non syndiqués.....	14
3.1.2 Œuvrer pour l'unité syndicale au niveau national.....	16
3.1.3 Renforcer les syndicats par l'éducation, la formation et l'échange efficace d'informations.....	17
3.2 Renforcer la négociation collective	18
3.3 Défendre et protéger les droits des travailleurs/euses	20
3.3.1 Lutter pour les droits syndicaux.....	20
3.3.2 Lutter pour l'égalité des droits	22
3.3.3 Lutter pour la sécurité au travail.....	24
3.4 Créer un contre-poids au pouvoir des sociétés transnationales	26
3.4.1 Renforcer la solidarité et la coopération syndicales dans les secteurs et les STN	26
3.4.2 Faire progresser les droits fondamentaux en s'appuyant sur les accords-cadres internationaux	30
3.5 Lutter pour le commerce, le développement et l'emploi durables	31

PRÉFACE

Dans le processus d'élaboration d'un nouveau Programme d'action, nous voyons la force de la Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie (FIOM). Nous constatons que les choses qui nous unissent sont beaucoup plus importantes que celles qui nous divisent. Dans le monde sans frontières d'aujourd'hui, nous partageons des expériences communes, des défis et une analyse de la situation des travailleurs/euses au niveau mondial.

Ce terrain d'entente aide la famille de la FIOM à décider de la direction à prendre pour résoudre les problèmes que les métallurgistes affrontent quotidiennement.

Le fait que ce Programme d'action ait été adopté en pleine crise économique mondiale n'est pas négligeable. Mais nous n'avons pas besoin de la crise mondiale pour comprendre que le modèle néolibéral qui sert à dominer le monde est néfaste aux droits des travailleurs/euses et au développement social.

Ce Programme d'action de la FIOM adopté au 32^{ème} Congrès mondial met davantage l'accent sur une action concrète et sur ce que les affiliés de la FIOM peuvent accomplir ensemble par une solidarité mondiale. Nous devons mobiliser les forces de toute la famille de la FIOM pour maximaliser notre influence.

Nous devons investir partout plus de ressources dans la syndicalisation. Nous allons systématiquement prendre pour cible des sociétés transnationales qui ne permettent pas aux travailleurs/euses d'exercer leurs droits fondamentaux.

Ce document renforce la campagne contre l'emploi précaire. Le Programme reconnaît que nous avons besoin de dire et de faire davantage pour le développement durable et contre le réchauffement de la planète.

La mise en place de réseaux syndicaux dans les sociétés transnationales permet un échange d'informations et une action commune pour s'assurer que les entreprises

mènent correctement leurs activités. Les programmes de développement syndical nous aident à renforcer les syndicats là où ils sont faibles.

Ce Programme d'action contient de nouveaux engagements stimulants et ambitieux pour les affiliés de la FIOM. Il permet de mener une action réelle et efficace pour avoir des syndicats plus forts et combattre les infractions aux droits des travailleurs/euses. Nous réaliserons notre mission si nous travaillons ensemble à la mise en œuvre de ce Programme d'action.

Solidairement,



Jyrki Raina
Secrétaire général de la FIOM

juin 2009

1. NOTRE MISSION

L'économie mondiale est en proie à une crise sans précédent. L'idéologie d'une recherche effrénée du profit comme moteur du progrès humain est désormais discréditée. Nous avons besoin d'une nouvelle conception des relations entre la politique et l'économie et, par conséquent, d'une nouvelle approche dans laquelle la politique et l'économie servent le développement de la société et l'emploi de qualité. La crise actuelle n'est pas seulement le résultat d'erreurs de jugement et d'une évolution malencontreuse du marché, ou encore d'une surchauffe des marchés financiers. La crise n'est rien d'autre que le résultat de l'idéologie d'une ouverture à outrance des marchés et de mesures politiques axées sur le profit à court terme. Toutefois, la situation économique actuelle présente aussi un aspect positif, en ce sens qu'au cours des 4 années à venir, le travail de la Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie (FIOM) sera certes pénible et difficile, mais nous aurons aussi la possibilité de créer un nouveau modèle international de développement concurrent du néolibéralisme, fondé sur la réglementation, l'équité, l'égalité, la durabilité, les droits syndicaux et les droits des travailleurs.

C'est pourquoi la mission fondamentale du mouvement syndical est plus que jamais d'améliorer les salaires, les conditions de travail et de vie des travailleurs/euses et de veiller au respect de leurs droits. La FIOM a pour mission d'œuvrer pour atteindre ces buts dans les industries métallurgiques et les branches connexes, en coopérant avec ses affiliés et au niveau mondial.

Orchestrée par les grandes entreprises, la mondialisation porte massivement atteinte aux droits des travailleurs/euses. Les politiques engagées par les employeurs, la plupart des gouvernements et les institutions internationales qu'ils dominent ont accru les inégalités économiques et l'emploi précaire, et ont restreint le pouvoir de négociation des travailleurs/euses partout dans le monde.

Ayant conscience que la création de syndicats, la syndicalisation et les négociations collectives sont au cœur de l'activité syndicale, les syndicats de la métallurgie doivent recruter et mobiliser les adhérents afin de mettre en échec le programme néolibéral des entreprises et de la plupart des gouvernements et assurer que les travailleurs/euses aient une part équitable de la richesse créée par la croissance économique.

La FIOM a pour but de soutenir, coordonner et renforcer les activités de ses affiliés en vue de :

- Améliorer les salaires et les conditions de travail et de vie des travailleurs/euses ;
- Recruter de nouveaux adhérents dans des syndicats de travailleurs/euses démocratiques partout dans le monde ;
- Renforcer les syndicats nationaux de la métallurgie et en créer de nouveaux ;
- Veiller à ce que tous les pays appliquent les normes fondamentales du travail universellement reconnues et réforment leur législation pour se conformer à ces normes ;
- Défendre et protéger les droits des travailleurs/euses ;

- Lutter pour des conditions de travail sûres et saines ;
- Inscire les droits, les intérêts et la représentation des femmes au nombre des plus hautes priorités ;
- Lutter pour une croissance économique durable qui protège l'environnement et améliore les conditions sociales ;
- Renforcer le pouvoir et l'unité des syndicats pour créer un contrepoids au pouvoir des sociétés transnationales (STN), y compris leur pouvoir sur la répartition de l'emploi et des investissements ;
- Lutter pour un commerce équitable, la justice sociale et l'éradication de la pauvreté ; et
- Appuyer et renforcer la solidarité avec les pays et gouvernements qui instaurent des politiques d'équité, d'égalité et de stabilité sociale.

Il est évident que les syndicats ne sauraient atteindre ces objectifs en limitant leur action au seul niveau national. Pour aboutir, les initiatives nationales doivent être complétées par une action internationale.

Le rôle de la FIOM consiste par conséquent à :

- Unir les syndicats nationaux de la métallurgie dans une structure syndicale mondiale capable de mobiliser ses adhérents dans l'action solidaire à tous les niveaux, partout et chaque fois que nécessaire ;
- Rassembler les syndicats afin de partager les informations, surmonter les conflits d'intérêts et élaborer des stratégies communes ;
- Coordonner les actions de solidarité et de soutien aux affiliés lors des conflits majeurs ou lorsqu'il est porté atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs/euses ;
- Diffuser les informations relatives aux évolutions qui ont des conséquences sur les activités des syndicats de travailleurs/euses de la métallurgie ;
- S'employer à faire connaître les préoccupations et les intérêts des travailleurs/euses de la métallurgie en recourant à des méthodes efficaces et novatrices qui associent et mobilisent les adhérents, et faire entrer la FIOM dans les activités quotidiennes des affiliés ;
- Orienter les ressources et le soutien solidaire vers la création de syndicats nationaux puissants dans les pays où les syndicats sont faibles ou non existants ;
- Promouvoir l'éducation syndicale portant sur les activités fondamentales des syndicats, notamment le recrutement, les négociations collectives, la défense des droits des travailleurs/euses et la solidarité internationale ;
- Coordonner une stratégie internationale pour le développement du syndicalisme dans les STN et leurs fournisseurs, au niveau sectoriel et au niveau de l'entreprise ;
- Défier le pouvoir des STN par le renforcement de la capacité de négociation collective au niveau international - au cas par cas sur mandat des affiliés - et par des moyens tels que l'échange d'informations et de données d'expérience entre les affiliés, en s'appuyant sur les activités de négociation, de mise en œuvre et de suivi des accords-cadres internationaux (ACI);

- Dénoncer et contester les gouvernements qui portent atteinte aux droits syndicaux fondamentaux ou interviennent dans le fonctionnement des organisations syndicales indépendantes ;
- Représenter les intérêts des travailleurs/euses de la métallurgie dans les institutions internationales dont les décisions ont des incidences sur l'emploi et les conditions d'emploi, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Collaborer avec d'autres Fédérations syndicales internationales (FSI), avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Commission syndicale consultative (CSC) auprès de l'OCDE en vue d'intensifier la coopération et l'action dans le sens des intérêts des affiliés ; et
- Etablir, chaque fois que possible, le dialogue, des alliances et des actions conjointes avec les organisations politiques et sociales pertinentes.

Les affiliés de la FIOM vont contribuer de façon significative à la réalisation de nos objectifs en œuvrant pour :

- Renforcer leur influence politique, leurs capacités et leurs ressources par la syndicalisation et les négociations collectives au niveau national ;
- Partager l'information et communiquer activement avec la FIOM et les autres affiliés aux niveaux national, régional et international ;
- Être actifs dans les structures régionales et mondiales de la FIOM ;
- S'entraider en cas de conflit ou de violation des droits fondamentaux des travailleurs/euses ;
- Participer aux actions et réseaux internationaux organisés par l'intermédiaire de la FIOM ; et
- Faire mieux connaître l'action syndicale internationale en intégrant les activités coordonnées par la FIOM dans le travail quotidien des syndicats.

Au final, pour atteindre ses objectifs, la FIOM doit aller au-delà de la simple coordination, devenir une véritable organisation syndicale mondiale capable d'affronter les difficultés sociales et économiques et qui s'appuie sur les principes d'indépendance et de démocratie, conformément aux mandats qui lui sont confiés par les organes de décision.

2. LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Depuis le Congrès de la FIOM de 2005, les travailleurs/euses de la métallurgie et l'ensemble du mouvement syndical font face à un climat politique économique et social de plus en plus hostile. Avec l'appui des gouvernements et des institutions internationales les grandes entreprises ont piloté la mondialisation de façon à étendre au maximum leur emprise à l'échelle mondiale et optimiser la rentabilité de leurs activités et, à cet effet, ont promu des politiques néolibérales qui se sont traduites par une déréglementation des marchés financiers et du marché du travail, la privatisation des services et des actifs publics, le ralentissement de la croissance de l'emploi dans de nombreuses régions, l'érosion des régimes de protection sociale et le déni fréquent des droits de l'homme et des droits syndicaux. Aujourd'hui encore une grande partie des travailleurs de la métallurgie dans le monde est privée du droit fondamental à la syndicalisation.

Tandis que l'économie mondiale s'est développée et a produit d'immenses richesses, le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé. De plus en plus de travailleurs/euses sont aux prises avec la détérioration de leurs conditions de vie et de travail, l'insécurité de l'emploi et l'érosion de leurs droits. Le capitalisme a donné lieu à d'énormes bénéfices, alors que le pouvoir d'achat des travailleurs/euses continue à diminuer ou stagne.

2.1 Lorsque le profit prime sur l'humain

Le capitalisme financier a fini par dominer le capitalisme producteur. Les investissements spéculatifs tiennent à présent le haut du pavé au détriment de l'investissement à long terme dans la création d'emplois, l'amélioration des compétences, la recherche et l'innovation et le développement durable. Les crises de l'alimentation, du pétrole et du secteur financier qui sévissent à présent sont le résultat direct de l'échec des politiques néolibérales, qui ont des conséquences dramatiques pour les travailleurs/euses et les populations les plus pauvres et plongent à présent l'économie mondiale dans une grave récession.

Ces dernières années, la mondialisation de la finance a pris une nouvelle dimension avec la prolifération de nouveaux produits spéculatifs qui échappent à tout contrôle et à toute régulation. Les fonds spéculatifs sont alimentés par les banques et les investisseurs institutionnels tels que les compagnies d'assurances, les fonds mutuels et les fonds de pension. Une partie des actifs du capital-investissement provient aussi des fonds souverains qui disposent d'immenses ressources, avec un manque délibéré de transparence dans leurs objectifs politiques et économiques, de même que dans leurs pratiques et leurs stratégies d'investissement.

Jamais les fonds d'investissement et les fonds spéculatifs ("hedge funds") n'ont eu une emprise aussi forte sur les marchés et les entreprises. Bon nombre d'entre eux se trouvent dans des paradis fiscaux, ce qui porte un coup aux recettes publiques déjà chancelantes provenant de l'impôt sur les entreprises. L'économie financière, axée sur le court terme et des taux de rendement élevés, est de plus en plus coupée de l'économie réelle et produit des effets dévastateurs sur les travailleurs/euses.

Pratiquement aucune entreprise n'est aujourd'hui à l'abri d'un rachat par des fonds de capital-investissement. Le plus souvent, ces fonds prennent le contrôle d'entreprises sans le moindre plan industriel, dans le seul but de faire monter la cote des actions et d'extraire de l'entreprise acquise un maximum de rendement sur une courte période. La perspective de gains parfois élevés et rapides séduit les investisseurs institutionnels, y compris les fonds de pension. Ainsi, les travailleurs/euses qui ont placé leur épargne-retraite dans ces fonds de pension se trouvent involontairement impliqué(e)s dans la finance spéculative et destructrice d'emplois. Nombreux sont les travailleurs qui ont déjà vu leurs économies partir en fumée à la suite de scandales survenus dans certaines entreprises.

L'instabilité des marchés financiers mondiaux n'est pas qu'un simple problème causé par quelques spéculateurs – c'est l'ensemble du système qui a besoin de nouvelles règles.

2.2 Chômage et insécurité de l'emploi

Selon les estimations de l'OIT, la crise financière actuelle pourrait conduire à la suppression de quelque 20 millions d'emplois dans le monde et selon une estimation prudente, le nombre de travailleurs/euses pauvres vivant avec moins de 1 dollar par jour pourrait atteindre près de 40 millions, et celui des personnes vivant avec moins de deux dollars par jour jusqu'à 100 millions. Avant même de connaître les pleins effets de cette crise, on sait déjà que plus d'un tiers de la main-d'œuvre mondiale se trouve à présent sans travail ou en sous-emploi.

La prétendue modernisation de la législation du travail que les gouvernements et les chefs d'entreprise s'efforcent de faire voter est également partie intégrante du programme néolibéral et porte directement atteinte aux travailleurs/euses. Mais au-delà de la montée du chômage constatée partout dans le monde, on observe aussi que la création d'emplois s'accompagne d'une perte de la qualité des emplois. De plus en plus de travailleurs/euses désespèrent de trouver un emploi permanent et à plein temps. Le travail précaire devient la norme et s'étend à tous les secteurs de l'économie, y compris chez les cadres. D'autres personnes sont forcées de constater que leurs emplois sont externalisés ou déclassés, et que la législation du travail en vigueur ne leur assure pas la protection requise.

Dans de nombreux pays en développement, les travailleurs/euses sont poussés vers la sortie du secteur de l'emploi régulier et entrent dans l'économie dite informelle, à la suite de crises économiques graves, de vastes programmes de privatisation et de la destruction des emplois causée par les restructurations d'entreprises. L'économie non réglementée gagne du terrain et de plus en plus de personnes luttent pour survivre avec des salaires à la limite du seuil de pauvreté. Le chômage et les piètres conditions de vie encouragent les migrations au sein d'un même pays et au-delà des frontières nationales, suscitant de multiples tensions dans de nombreuses parties du monde.

Les travailleurs/euses exerçant un emploi précaire font face à l'insécurité de l'emploi et à un avenir incertain, caractérisé par des bas salaires, un accès limité voire inexistant aux prestations sociales telles que les régimes de santé ou de retraite, et sont de plus en plus exposés à des risques pour leur santé et leur sécurité au travail. Bien souvent, les travailleurs/euses précaires sont également victimes d'un déni de leurs droits au travail, notamment le droit d'adhérer à un syndicat ou de négocier

collectivement. L'expansion de l'emploi précaire crée une main-d'œuvre à deux vitesses qui menace la cohésion sociale et affaiblit les syndicats. Tout cela s'inscrit dans une stratégie plus vaste qu'utilisent les employeurs dans leurs campagnes antisyndicales soigneusement orchestrées.

2.3 Atteintes portées aux syndicats

Cette offensive lancée contre les emplois et l'affaiblissement des liens d'emploi est aussi une atteinte aux droits des syndicats et des travailleurs/euses. Dans de nombreux pays, les employeurs, bien souvent avec le plein appui des gouvernements, s'efforcent de diviser les travailleurs/euses. Les syndicats luttent pour endiguer la baisse de leurs effectifs et la détérioration du climat des négociations collectives. Les tendances néfastes se manifestent sous la forme de changements dans les industries, des statuts d'emploi et des relations du travail, (notamment le déplacement du niveau de négociation de l'industrie ou du secteur vers les accords d'entreprise voire les contrats individuels), auxquels s'ajoute l'action antisyndicale des gouvernements et des grandes entreprises. De plus, les syndicats n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient face à la gravité de la situation ainsi qu'à la nécessité de se rénover et se donner les moyens de recruter efficacement.

Les campagnes antisyndicales agressives menées par les employeurs de certains pays avec l'aide de consultants externes ont largement favorisé cette offensive permanente contre les syndicats et les négociations collectives. Ces activités de destruction des syndicats sont exportées vers d'autres pays et font peser une lourde menace sur les droits des travailleurs/euses du monde entier.

2.4 Déni des droits fondamentaux des travailleurs

Partout dans le monde, des millions de travailleurs/euses connaissent la répression, l'incarcération, la discrimination et toutes sortes de menaces et de pressions en raison de leur activité syndicale. Des syndicalistes sont tués alors qu'ils ne font qu'exercer leurs droits.

Bien souvent, les normes de travail insuffisantes et l'application laxiste de la législation du travail servent d'arguments pour attirer les investissements étrangers qui font cruellement défaut, à l'instar des pratiques en vigueur dans les zones franches d'exportation. Ces zones emploient aujourd'hui des millions de travailleurs/euses, principalement des femmes. Dans ces zones, où la discrimination et les pratiques abusives sont monnaie courante, toute tentative de création d'un syndicat et de négociation collective est réprimée par l'intimidation, la violence, les licenciements voire des menaces de mort.

Les politiques des institutions financières internationales ont également lésé les travailleurs/euses partout dans le monde : ces institutions ont imposé des conditions essentiellement conçues pour promouvoir la déréglementation des marchés du travail, la privatisation et la libéralisation, au point que ces politiques ont sapé les droits fondamentaux des travailleurs/euses, aggravé l'instabilité financière, favorisé

les inégalités et plongé les travailleurs/euses et leurs proches dans de grandes difficultés économiques.

2.5 Influence croissante des sociétés transnationales

Les STN s'efforcent de transférer leurs risques et les coûts de leur activité sur les épaules des travailleurs/euses, souvent avec l'appui des institutions et des gouvernements. De plus, les délocalisations, l'externalisation et la sous-traitance sont désormais parties intégrantes des stratégies de réduction des coûts des entreprises et visent non seulement les emplois dans la production mais aussi, et de plus en plus, les emplois hautement qualifiés et bien rémunérés dans les activités de conception, de recherche et de développement. Les délocalisations et une grande partie des investissements dans des entreprises nouvelles interviennent dans des pays à faible taux de syndicalisation et dépourvus de syndicats démocratiques, voire de syndicats tout court.

Les STN ont créé des emplois par leurs investissements directs en capital fixe, tout en constituant des chaînes mondiales complexes d'approvisionnement et des réseaux à multiples niveaux, qui desservent des milliers de sous-traitants et de fournisseurs dans le monde entier. Ces réseaux ont ainsi permis aux entreprises de s'approvisionner en biens et services en tout point du globe, de réorganiser rapidement leurs chaînes de production en forçant les travailleurs/euses à s'adapter constamment à de nouvelles exigences de performance, ou encore de quitter le pays sans préavis si elles trouvent une main-d'œuvre moins coûteuse et plus docile ailleurs.

Les STN ont ainsi modifié considérablement le tissu industriel national et international à leur avantage, y compris en déplaçant les centres de décision et en transformant la relation d'emploi sur laquelle reposent en grande partie les systèmes de protection des travailleurs/euses. S'il est bien évident que les STN exercent une forte influence sur les conditions de travail de millions de travailleurs/euses dans le monde, elles se refusent à reconnaître leur influence et affirment ne pas être responsables du sort des travailleurs/euses qui se trouvent tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les STN ont créé un marché du travail mondial dans lequel les travailleurs/euses d'un même pays et/ou de pays différents sont constamment placés en situation de concurrence les uns vis-à-vis des autres; de plus, la mobilité sans limites du capital leur permet de tirer parti des disparités de salaires, de conditions de travail et de législation du travail. Il s'ensuit des conflits d'intérêt entre des groupes de travailleurs/euses de différentes régions, ou de différents sites d'exploitation, et également au sein d'un même pays et entre plusieurs pays. Les travailleurs/euses sont poussés à travailler plus vite, pour de moindres salaires et de plus longues durées de travail, d'où une augmentation des problèmes de santé d'origine professionnelle. La capacité des STN de délocaliser la production et la recherche & développement est une menace non seulement pour les emplois mais aussi pour les salaires et le pouvoir de négociation des travailleurs/euses.

À ce jour, les efforts des syndicats face aux STN ont eu des succès limités. Les travailleurs/euses payent un lourd tribut au processus de délocalisation encouragé par les STN et bon nombre de régions commencent à entrevoir le spectre de la désindustrialisation. Toutefois, l'industrie est un élément clé de la croissance et du

développement technologique et social, et également de l'équilibre des systèmes commerciaux. Il est de même vital pour l'emploi. Les politiques des gouvernements sont par conséquent nécessaires pour promouvoir une croissance équitable et durable, faciliter l'adaptation des industries traditionnelles et encourager le développement de nouvelles industries. Dans ce contexte les syndicats ont un nouveau rôle à jouer en intégrant les dimensions sociale et environnementale dans leur stratégie dans l'intérêt de tous les travailleurs.

2.6 Le système du commerce mondial en plein chaos

Bien trop souvent, les gouvernements privilégient les intérêts des STN plutôt que ceux des travailleurs/euses, ce qui est particulièrement évident lorsqu'il s'agit de questions commerciales. Il n'est donc pas surprenant que le système commercial mondial d'aujourd'hui s'avère toujours incapable de résoudre le problème du développement durable et de répondre aux besoins des travailleurs/euses du monde. Les syndicats s'opposent énergiquement aux propositions actuelles de poursuite de la libéralisation du commerce des biens manufacturés, sachant que de telles mesures seraient fatales aux perspectives de progrès de nombreuses économies en développement et affaibliraient la valeur travail face au capital multinational, à la fois dans les pays en développement et dans les pays développés. Alors que le multilatéralisme est en crise, on observe une prolifération des accords de commerce bilatéraux et régionaux qui, le plus souvent, ont été négociés sans la moindre consultation ou participation des syndicats.

Les tensions actuelles au sein du système multilatéral s'intensifient en raison des pratiques commerciales déloyales et de la résistance des gouvernements à intégrer les normes fondamentales du travail de manière contraignante dans les accords de commerce et d'investissement. Le commerce peut être un moteur de développement économique et social, mais cela à condition que l'on change complètement les politiques et pratiques en vigueur. Les violations des normes du travail non seulement portent atteinte aux droits humains mais elles provoquent de surcroît des distorsions économiques, au même titre que les distorsions causées par des subventions déloyales ou des violations des droits de propriété intellectuelle, qui sont quant à elles sanctionnées par l'OMC.

La participation croissante de la Chine au commerce international a accru la pression de la concurrence sur les travailleurs/euses des pays développés autant que des pays en développement, ainsi que les violations des normes fondamentales du travail. L'impact sur le développement de l'engagement de la Chine en Afrique et en Amérique latine, motivé par le besoin d'avoir accès à des ressources énergétiques et minérales pour soutenir son industrialisation rapide, est devenu une source majeure d'inquiétude, au même titre que sa politique monétaire.

2.7 Un avenir sans perspectives

La mondialisation de l'économie pourrait être bénéfique aux les travailleurs/euses du monde entier et améliorer les perspectives de progrès social et de développement durable. Toutefois, ces perspectives sont incompatibles avec un programme de déréglementation. L'aggravation des inégalités dans et entre les pays, causée par les

politiques néolibérales et le libre échange démontre que les travailleurs/euses ne reçoivent pas une part équitable de la richesse qu'ils créent dans la société. Les pratiques commerciales et industrielles non viables à terme, encouragées par une mondialisation débridée, ont mis en lumière les risques qui pèsent sur l'industrie ainsi que les préoccupations en matière de santé publique, de protection de l'environnement et de changement climatique.

Le changement climatique est une menace pour le développement durable et aura des répercussions négatives sur le bien-être des populations, les activités industrielles et sur l'emploi. Ce problème ne concerne pas que les pays développés, qui restent responsables de la plus grande partie des émissions polluantes de gaz à effet de serre. La croissance rapide et vorace en énergie qui prévaut en Chine, en Inde et d'autres économies en voie d'industrialisation rapide, contribue également à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

Le réchauffement de la planète est à présent largement reconnu et considéré comme étant le problème environnemental numéro un pour l'ensemble de l'humanité. On dispose de preuves scientifiques démontrant que la plus grande partie du réchauffement observé peut être imputée à une activité économique débridée et une consommation basée sur l'exploitation massive et excessive des ressources naturelles, causant aussi une pollution industrielle à vaste échelle. La progression rapide des émissions de gaz causées par les transports, l'industrie et les usines qui fonctionnent avec des combustibles fossiles provient d'une mondialisation encouragée par les politiques néolibérales, et notamment de l'expansion démesurée du libre échange et des coûts de transport qui lui sont associés. Aujourd'hui prévaut une forme de production qui ne tient pas compte des coûts pour l'environnement ni des coûts de recyclage et d'élimination. Les scientifiques s'accordent pour dire qu'il est crucial que des mesures immédiates soient prises, par exemple pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mettre un terme à la déforestation (notamment de la forêt tropicale humide) et réorienter la production agricole vers des méthodes fondées sur l'agriculture biologique.

De plus, le commerce des déchets dangereux tels que les résidus chimiques et autres déchets industriels, y compris les déchets provenant de centrales nucléaires, doit être soit soumis à une stricte réglementation, soit annulé. A présent, les pays industrialisés déchargent ces déchets dans les pays en développement. Ces derniers les acceptent en contrepartie d'un paiement minimal rapide. De nombreux éléments probants font ressortir que les pays accueillant ces déchets n'ont généralement pas les moyens de les traiter comme il se doit et en toute sécurité. Les déchets sont souvent placés dans des décharges à ciel ouvert, où des enfants et des femmes pauvres viennent chercher de quoi survivre.

Le combat mondial pour la protection de l'environnement doit pleinement prendre en compte les conséquences sur l'emploi et les ouvertures qui pourraient se présenter. Si la protection de l'environnement a un coût, elle recèle aussi un énorme potentiel de création d'emplois dans les industries de la métallurgie et plus particulièrement, dans les énergies alternatives, la construction et les moyens de transports économes en carburant. La création d'emplois stables, sûrs et de qualité doit figurer au premier rang des mesures de lutte contre la crise de l'environnement. Ces emplois doivent reposer sur une production de biens et services qui sont utiles et à la portée de tout un chacun. Dans la mesure où de nombreux problèmes environnementaux proviennent des lieux de travail, les travailleurs/euses sont les mieux placés pour contribuer à la résolution de ces problèmes. De plus, les syndicats

et en particulier les syndicats d'industrie doivent jouer un rôle important au niveau sectoriel, où il convient de porter une attention spéciale aux secteurs de l'automobile, de l'acier, de l'aluminium, de l'industrie aérospatiale et de la production d'énergie électrique – des secteurs essentiels pour l'avenir de notre économie. Au final, ces avancées ne seront possibles que si les syndicats du monde entier et leurs alliés luttent contre le néolibéralisme et pour des politiques nationales efficaces en faveur du développement industriel.

La mondialisation et ses conséquences sociales ont largement contribué à la propagation du VIH/SIDA et d'autres maladies nouvelles. C'est pourquoi de telles épidémies ne sauraient être traitées isolément et doivent au contraire s'inscrire dans le contexte du commerce, des relations de travail et de la protection sociale. Les pays moins développés, qui présentent des niveaux élevés de pauvreté et de fortes inégalités sont particulièrement vulnérables. Le poids des mesures préconisées par les institutions financières internationales a pour effet d'accroître la pauvreté dans les groupes de population les plus marginalisés économiquement. Cela est à la fois nocif au regard de la propagation de la maladie et des mesures à prendre pour endiguer les épidémies. Les syndicats ont un rôle clé à jouer sur le lieu de travail; car ils sont en mesure de protéger les travailleurs et d'élaborer des accords avec les employeurs favorisant l'accès aux soins et au traitement ainsi que la prévention de la discrimination. Les syndicats jouent aussi un rôle social et politique plus général dans la société civile, qui cherche à réduire la pauvreté et le dénuement par l'amélioration des salaires, du niveau de vie et des normes sociales.

La course mondiale aux armements, source de tensions et de conflits dans le monde, est également une menace pour l'avenir durable. Les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 45 pour cent depuis 1998. La lutte pour un accès assuré aux ressources énergétiques vitales et autres matières premières est un facteur majeur qui contribue à cette escalade militaire. En même temps, les ressources limitées du monde sont dilapidées en raison d'une surexploitation inutile et également du fait de la croissance démographique. Par ailleurs, l'investissement dans des programmes d'éducation, de santé et d'aide officielle au développement, plus nécessaires que jamais, reste à la traîne.

2.8 Alliances, résistance et possibilités

Dans le monde entier, les citoyens se réunissent et se mobilisent contre les effets destructeurs d'un capitalisme débridé, contre la déréglementation à tout va et les abus commis par les entreprises, et appellent à la promotion de la démocratie, des droits humains et de la justice sociale. Différents mouvements sociaux et politiques ont rejeté le consensus néolibéral et suivent une autre voie. Le Forum social mondial, qui a vu le jour en 2001 à Porto Alegre, Brésil, est encore l'espace le plus vaste et le plus ouvert pour nouer des alliances et lancer des initiatives conjointes avec différents acteurs sociaux. Durant la décennie écoulée, un réel changement politique est survenu dans certains pays et surtout en Amérique latine, où des gouvernements démocratiques et progressistes sont arrivés au pouvoir et ont remis en question le modèle économique libéral en renationalisant leurs principales ressources naturelles et en utilisant les bénéfices pour avantager le plus grand nombre plutôt que les élites. De nombreux mouvements et réseaux qui jouent un rôle important dans les

politiques locales et mondiales ont dégagé des espaces de dialogue et d'action commune et constitué des coalitions largement ouvertes.

Les forces sociales progressistes du monde ont maintenant la possibilité de se rassembler et de présenter des alternatives aux politiques néolibérales. Ces alternatives en faveur du développement durable, des droits humains, de l'égalité entre femmes et hommes et de la protection des droits individuels et collectifs dans l'économie, offrent des possibilités de solidarité et d'alliances pour les travailleurs/euses du monde entier.

3. SOLIDARITE MONDIALE EN ACTION

3.1 Renforcer la puissance des syndicats nationaux

La FIOM ne sera forte que par la force de ses affiliés et son seul pouvoir est celui que ses affiliés lui confèrent. Notre priorité est donc de construire des syndicats nationaux puissants qui, dans le cadre d'une relation démocratique permanente avec les travailleurs/euses, sont capables d'obtenir de réelles avancées pour les travailleurs/euses par la négociation collective, la syndicalisation des non-syndiqués, les initiatives pour assurer l'unité syndicale au niveau national et le renforcement des syndicats par la formation, l'éducation et l'échange efficace d'informations.

3.1.1 Syndiquer les non syndiqués

Compte tenu des énormes défis que doivent relever les travailleurs/euses dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, le recrutement demeure une tâche fondamentale pour tous les syndicats, aussi les affiliés de la FIOM devraient-ils entreprendre d'eux-mêmes ces campagnes de syndicalisation.

La transformation de l'emploi stable en emploi précaire, les atteintes portées aux droits syndicaux et la fragmentation des systèmes de négociation collective sont autant de facteurs qui ont gravement restreint notre capacité de recruter et de représenter efficacement les intérêts des travailleurs/euses. De plus, les mutations structurelles de l'emploi, en particulier dans les pays développés, conduisent à une diminution du nombre des cols bleus qui ont toujours été bien syndiqués et à l'augmentation du nombre de salariés très qualifiés et des travailleurs non-manuels. Pour les syndicats, ces travailleurs sont plus difficiles à syndiquer.

Pour obtenir et défendre les droits des travailleurs/euses de la métallurgie, nous avons besoin de syndicats nationaux puissants dans tous les pays. En conséquence, l'un des objectifs majeurs de la FIOM consiste à encourager les travailleurs/euses à constituer des syndicats nationaux indépendants, démocratiques et représentatifs, qui sont autonomes face aux employeurs, aux partis politiques et aux gouvernements. Cet objectif inclut aussi la nécessité de pallier les faiblesses des syndicats existants et si nécessaire, de constituer des syndicats nouveaux capables de relever les défis de notre temps.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement de ce que font les syndicats. Dans certains pays comme la Biélorussie, la Colombie, la Thaïlande et les Philippines, les gouvernements et les employeurs s'attachent à éliminer les structures syndicales, tuent ou intimident les militants ou encore segmentent les structures syndicales, encouragent le syndicalisme d'entreprise et par là affaiblissent considérablement le potentiel de puissance des syndicats. Tous les travailleurs, quelque soit leur situation, doivent être en droit de se syndiquer. La FIOM et ses affiliés doivent lutter pour obtenir une législation qui autorise les travailleurs/euses à prendre eux-mêmes les décisions concernant leurs structures de représentation, et exerceront des pressions sur les entreprises afin qu'elles respectent les décisions des travailleurs.

Les affiliés de la FIOM doivent :

- Donner priorité au recrutement qui est indispensable au renforcement de la puissance des syndicats au niveau national ;
- Utiliser des stratégies de syndicalisation au niveau sectoriel et dans les principales STN ;
- Assurer un soutien solidaire concret aux syndicats qui s'efforcent d'organiser des travailleurs/euses en tous lieux, en particulier tout au long de la chaîne d'approvisionnement des STN, y compris dans le pays de l'affilié ;
- Lutter pour supprimer les barrières juridiques qui empêchent les travailleurs/euses précaires d'adhérer aux syndicats nationaux ;
- Renforcer le recrutement des travailleurs non-manuels, qui représentent une proportion croissante de la main-d'œuvre, afin d'élargir la solidarité et accroître le pouvoir de négociation ; et
- Faire pression pour l'élimination des restrictions légales au droit de syndicalisation des travailleurs non-manuels.

Pour aider les affiliés à recruter, la FIOM entreprend de :

- Soutenir les syndicats dans la préparation de leurs propres campagnes et stratégies de syndicalisation, en particulier pour le recrutement des femmes, des migrants, des jeunes et des travailleurs/euses en situation d'emploi précaire ;
- Renforcer ses efforts de sensibilisation au recrutement des travailleurs non-manuels dans toutes les régions, promouvoir l'échange d'informations et d'expériences quant aux outils et aux pratiques de syndicalisation, et examiner les sujets présentant un intérêt particulier pour les non manuels ;
- Déterminer et développer les possibilités de syndicalisation qui s'offrent aux affiliés, notamment lorsque les investissements des STN se traduisent par une augmentation du nombre de travailleurs/euses. Le Comité exécutif de la FIOM s'appuyant sur les informations des Régions, déterminera les pays qu'il convient de cibler en priorité dans le cadre de cette action. Seront ainsi retenus des pays tels que la Chine, où la FIOM n'a pour l'instant pas d'affiliés ;
- Utiliser les ACI et autres moyens pour mettre sur pied des campagnes de syndicalisation transfrontières ;
- Coordonner les activités de syndicalisation :
 - Tout au long des chaînes d'approvisionnement, en ciblant les sous-traitants et les travailleurs/euses engagés dans diverses formes d'emploi précaire ;
 - Dans les zones franches d'exportation, où les droits des travailleurs/euses sont ignorés et ces derniers, exploités ; et
 - Partout où il est possible de coordonner des campagnes de syndicalisation à l'échelle de plusieurs entreprises ou unités de production ;
- Offrir des forums d'échange d'informations et d'expériences ;
- Mettre en place des formations sur les questions concernant la syndicalisation et la fidélisation des adhérents ; et

- Soutenir les initiatives nationales pour modifier la législation afin de protéger le droit d'association et de négociation collective, en coopérant avec d'autres FSI, avec la CSI, la CSC auprès de l'OCDE et l'OIT.

La FIOM aidera les syndicats qui :

- S'investissent dans des activités menant à leur autonomie ;
- Ont défini leurs propres priorités et identifié leurs besoins ;
- Conduisent leurs activités en conformité avec le Programme d'action de la FIOM ;
- Mettent en place des structures syndicales répondant aux besoins locaux et internationaux des travailleurs/euses, et qui incluent des femmes à tous les niveaux ;
- Sont en mesure d'organiser des activités ou sont disposés à coopérer étroitement avec le bureau régional de la FIOM compétent ;
- S'attachent à établir des structures syndicales démocratiques, indépendantes des partis politiques et des employeurs ;
- Sont prêts à coopérer, aux niveaux local, national ou international avec d'autres affiliés à la FIOM ; et
- Affrontent et luttent contre les gouvernements répressifs.

3.1.2 Œuvrer pour l'unité syndicale au niveau national

Dans les pays où les syndicats nationaux sont vulnérables ou ceux dans lesquels prédominent les syndicats d'entreprise, la FIOM coopérera avec ses affiliés en vue de promouvoir l'unité et le renforcement des structures nationales. Dans ce cadre, il s'agira notamment d'élaborer des stratégies destinées à éviter que les organisations de travailleurs/euses ne soient dressées les unes contre les autres ou tombent sous la coupe de la direction. En recourant à des instruments tels que les Conseils nationaux, la FIOM s'efforcera d'éviter la concurrence et encouragera la coopération et la solidarité entre les travailleurs/euses.

Sachant que les syndicats nationaux puissants sont souvent issus de contextes historiques très divers, il est nécessaire de rechercher l'unité d'action, même lorsque l'unification en un syndicat national unique ne paraît pas réaliste. La FIOM s'efforcera prioritairement de faire en sorte que les syndicats que nous soutenons ont la capacité de recruter, de négocier et de hiérarchiser les priorités de travail au niveau national et que les différents syndicats d'un pays soient en mesure de coopérer pour servir les intérêts de l'ensemble des travailleurs/euses de la métallurgie.

Dans les pays où la législation du travail n'autorise pas l'existence de syndicats nationaux, la FIOM œuvrera de concert avec les centrales nationales, d'autres syndicats mondiaux et avec la CSI afin d'aider les travailleurs/euses et leurs syndicats à faire abroger les lois qui font obstacle à la syndicalisation des travailleurs/euses au niveau national.

Pour aider les affiliés à obtenir l'unité au niveau national, la FIOM entend :

- Utiliser les structures des Conseils nationaux de la FIOM pour favoriser le renforcement de l'unité et de la solidarité dans l'action ; et
- Dans les pays où les affiliés sont majoritairement des syndicats d'entreprise actifs dans des STN, axer ses activités de syndicalisation sur le renforcement des structures nationales et la consolidation de l'unité entre les syndicats en encourageant des changements dans les structures syndicales.

Les affiliés de la FIOM vont :

- Coopérer avec d'autres affiliés au niveau national afin de développer des positions et plateformes communes sur les questions concernant les travailleurs/euses de la métallurgie, en particulier les négociations collectives.

3.1.3 Renforcer les syndicats par l'éducation, la formation et l'échange efficace d'informations

Formation et éducation

S'il y a lieu, la FIOM coopérera avec la CSI, la CSC, l'OIT et les organisations partenaires sympathisantes pour organiser et dispenser l'éducation et la formation visant la création de syndicats nationaux puissants. Le Secrétariat de la FIOM, sur consultation du Comité exécutif et des Régions, donnera priorité à ce travail afin de réaliser au mieux les objectifs du Programme d'action. Dans le cadre d'une coopération avec des organisations donatrices, il sera toujours veillé au maintien de la primauté des objectifs et de l'indépendance de la FIOM.

L'éducation et la formation visant à renforcer les syndicats incluront des thèmes tels que :

- La mondialisation, le renforcement du pouvoir des STN et la remise en cause du néolibéralisme ;
- La syndicalisation ;
- Les politiques de négociation collective, les compétences en matière de négociation et les structures de négociation collective ;
- Les questions de santé et de sécurité ;
- L'égalité des droits ;
- L'adoption de nouvelles technologies ;
- Le développement des compétences et la formation tout au long de la vie ;
- Les stratégies de communication interne et externe ;
- La gestion financière du syndicat (y compris la collecte efficace des cotisations et une gestion contrôlée et transparente des dépenses) ;
- La mise en œuvre, le contrôle et l'application concrète des ACI; et
- D'autres questions syndicales présentant un intérêt ou de nature préoccupante.

Conformément aux principes mentionnés ci-dessus aux points 3.1.1 et 3.1.2, la FIOM fournira des ressources destinées à des projets de création de syndicats, à condition que ces projets:

- Créent des organisations indépendantes du patronat et du gouvernement ;

- Favorisent la démocratie au sein de l'organisation, encouragent les adhérents, en particulier les jeunes et les femmes, à participer aux activités de l'organisation et leur permettent de le faire. Les projets devront contribuer à faire disparaître toute discrimination à caractère politique, racial et sexiste ;
- Améliorent la capacité de l'organisation de mener à bien ses propres activités syndicales fondamentales et renforcer son autonomie, en particulier dans le domaine de l'éducation ;
- Renforcent la solidarité au sein de l'organisation, entre les syndicats du pays et/ou de la région, et au sein de la FIOM ; et
- Soutiennent les syndicats indépendants qui s'élèvent et luttent contre des gouvernements répressifs.

Information

L'information sur les activités de la FIOM et de ses affiliés doit être communiquée de façon plus systématique. Les informations diffusées peuvent aider les affiliés des différentes régions à mieux se connaître et se renforcer.

La FIOM doit :

- Œuvrer pour établir un système d'information interne plus efficace, en ayant recours au site Internet de la FIOM, à des lettres d'information, au bulletin trimestriel et autres moyens de communication.

Les affiliés de la FIOM doivent :

- Informer le Secrétariat quant à la nature des informations qui les intéressent ; et
- Fournir à la FIOM des informations sur leurs activités.

3.2 Renforcer la négociation collective

Négocier et renforcer la négociation collective est l'activité essentielle des syndicats et cela reste le meilleur outil pour améliorer les salaires et les conditions d'emploi, réguler la relation entre employeurs et travailleurs/euses et résoudre les problèmes qui surgissent sur le lieu de travail. Son impact va bien au-delà du lieu de travail et influe sur les conditions de vie et certaines perspectives de développement des collectivités. La négociation collective devrait de plus en plus être utilisée comme outil d'ouverture des syndicats à la collectivité et devrait aussi promouvoir les intérêts généraux des travailleurs/euses en tant que citoyen(ne)s et consommateurs/trices.

Depuis une dizaine d'années, le mouvement syndical subit les attaques des employeurs, des gouvernements et leurs alliés, qui sont déterminés à affaiblir la négociation collective et saper ainsi le mouvement syndical. Les employeurs en particulier cherchent résolument à supprimer la négociation collective au niveau national, sectoriel et parfois même au niveau de l'entreprise. En utilisant la menace d'une délocalisation de la production et des services, les employeurs font aussi pression pour obtenir davantage de flexibilité et autres concessions. Ils imposent aux salariés de nouvelles formes d'emploi et pratiques de travail qui augmentent le stress et l'insécurité. Dans les pays en développement, les investisseurs étrangers en particulier exigent une déréglementation de la législation du travail et d'autres

modifications législatives qui ont des conséquences négatives sur les perspectives de développement de ces pays.

La FIOM veillera avec ses affiliés à ce que les conventions collectives continuent d'offrir un cadre de référence permettant d'intervenir sur toutes les questions de travail, y compris l'obtention de salaires décents et de conditions de travail correctes, notamment en matière de durée et d'organisation du travail, de cadences de travail et de santé et de sécurité.

Dans la mesure où les entreprises fonctionnent de plus en plus à l'échelle mondiale, à plus long terme, les négociations collectives devront aussi se dérouler au niveau international, dans le respect des droits des syndicats nationaux – tel est l'objectif de la FIOM. Dans un premier temps il sera nécessaire d'établir un système d'information et de coordination.

Pour développer et renforcer les activités mondiales et nationales de négociation collective, la FIOM doit :

- Concevoir des moyens d'échange d'informations sur les négociations collectives en s'appuyant sur l'expérience acquise au niveau régional en Europe et ailleurs ;
- Développer des approches communes dans les négociations parmi les affiliés au niveau mondial, par exemple en s'accordant sur des positions syndicales mondiales pour des questions telles que l'emploi précaire et la formation ;
- Conduire des négociations transfrontalières avec les STN en recourant aux réseaux syndicaux mondiaux existants et à l'appui d'un coordinateur de la FIOM, sur la base de mandats des affiliés clairement formulés et conférés au cas par cas. Ces négociations transfrontalières devront s'inscrire dans un cadre d'action sous la forme de lignes directrices élaborées par le Comité exécutif de la FIOM avec l'appui du Secrétariat. Les lignes directrices énonceront aussi le rôle des coordinateurs. Les négociations pourraient porter non seulement sur les ACI mais aussi sur des sujets tels que la santé et la sécurité, la formation, l'accès à l'information et autres questions d'intérêt commun ;
- Aider les affiliés à renforcer leur capacité de négociation collective au niveau national.

Les affiliés de la FIOM doivent :

- Communiquer aux autres affiliés des informations sur leurs résultats d'expérience en matière de négociation collective ; et
- S'efforcer de lever les obstacles juridiques à la négociation collective aux niveaux national et sectoriel.

3.3 Défendre et protéger les droits des travailleurs/euses

3.3.1 Lutter pour les droits syndicaux

Le droit universel et fondamental des travailleurs/euses de constituer des syndicats indépendants ou d'y adhérer et de négocier collectivement avec leurs employeurs est la base du syndicalisme. La FIOM a toujours donné la plus haute priorité à la lutte contre la répression des syndicats et les violations des droits des travailleurs/euses et des droits humains. La FIOM continue d'exiger des règles intergouvernementales contraignantes sur la mise en application des normes fondamentales du travail, en considérant qu'il s'agit là d'une nécessité absolue. Les normes fondamentales du travail adoptées par l'OIT doivent être intégrées à la fois dans les accords de l'OMC et dans les accords bilatéraux et multilatéraux. Aux fins de superviser la présence des normes de l'OIT dans les accords de l'OMC, il convient de renforcer et d'élargir les mécanismes de contrôle mis en place par l'OIT, ainsi que l'exige la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Ces revendications exigent un redoublement des efforts de la FIOM et de ses affiliés, en coopération avec les autres FSI, la CSI et la CSC. Nous devons être plus visibles, en particulier lorsque nous exprimons notre soutien aux syndicalistes exposés à de graves dangers, y compris l'intimidation, les attaques, les enlèvements, l'emprisonnement, voire le meurtre.

Il revient aux Etats et aux gouvernements nationaux la responsabilité première de mettre en œuvre des règles intergouvernementales assorties de sanctions afin de faire appliquer et de concrétiser la dimension sociale de la mondialisation. Des engagements de la part des entreprises, par exemple les ACI, peuvent constituer une protection supplémentaire pour les travailleurs.

À l'ère de la mondialisation, les possibilités d'actions internationales de solidarité ont certes augmenté mais le poids de ces actions dans la lutte pour la progression des droits syndicaux est d'autant plus décisif à présent. La puissance de l'action solidaire n'est rien d'autre que la force collective qui la sous-tend. Pour qu'une action soit efficace, il faut adopter une double stratégie: d'une part, faire pression sur les gouvernements qui violent systématiquement les droits humains et les droits syndicaux et, d'autre part, lancer des actions contre les comportements antisyndicaux des entreprises. À cet effet, il est particulièrement important d'exercer des pressions sur les employeurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement des entreprises.

En outre, les employeurs ne doivent pas être autorisés à profiter d'un cadre juridique qui les met à l'abri de toute poursuite judiciaire pour violation des droits fondamentaux, comme c'est le cas en République de Corée, où le code pénal autorise les entreprises à poursuivre les syndicats en justice et demander l'incarcération des dirigeants syndicaux en invoquant le chef d'accusation "d'entrave aux affaires". De telles situations exigent des actions soigneusement conçues, fondées sur une collaboration étroite et systématique entre la FIOM, ses affiliés, les autres FSI, la CSC et la CSI. Pour autant, le plus important reste la solidarité internationale des travailleurs/euses dans le cadre d'une organisation résolument engagée au niveau local, faute de quoi aucune action de solidarité internationale ne saurait être efficace.

La FIOM et ses affiliés doivent aller au-delà de la simple coordination. La FIOM doit promouvoir et conduire des campagnes afin de réagir efficacement lorsque les STN ou certains pays ou régions commettent des violations des droits des travailleurs. A cet effet, les affiliés doivent pleinement s'investir dans la mobilisation de leurs adhérents et être en mesure d'appliquer des stratégies communes dans le cadre de leurs pays respectifs. Cela suppose qu'ils assurent un flux de communication avec leurs adhérents pour consolider leurs efforts de mobilisation. Ce n'est qu'en disposant d'un système efficace et de l'appui et l'approbation des adhérents que nous pourrons riposter aux violations des droits dès qu'elles sont perpétrées.

La FIOM doit coopérer avec ses affiliés et les autres FSI, la CSC, la CSI et les organisations non-gouvernementales (ONG) afin de :

- Faire appliquer les mesures de protection des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux en s'appuyant sur les ACI, les Principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'OIT et les accords de commerce qui intègrent les normes fondamentales du travail de l'OIT et les normes sociales minimales ainsi que des sanctions en cas d'infraction de façon à compléter les efforts de mobilisation sur le terrain ;
- Mettre au point des stratégies et promouvoir des actions conjointes pour obtenir une réglementation contraignante à l'échelle intergouvernementale sur l'application de normes sociales minimales. Cela suppose une mobilisation et un redoublement des efforts aux niveaux international et national en vue de promouvoir le respect universel des conventions fondamentales de l'OIT sur le plan juridique et dans la pratique ;
- Dénoncer publiquement les gouvernements et les entreprises qui exploitent les travailleurs/euses et violent les droits syndicaux, et organiser des actions de solidarité sur des thèmes spécifiques pour réduire le travail précaire, la sous-traitance, les systèmes de salaires à deux vitesses et les projets de législation visant à saper les droits des travailleurs/euses ;
- Diffuser immédiatement et efficacement des informations concernant les atteintes aux droits syndicaux à travers un système de réaction rapide ;
- Établir des réseaux de solidarité aux niveaux local, régional et international ;
- Créer sur le site Internet de la FIOM une page consacrée à la solidarité, qui pourra être consultée lors d'actions de solidarité ou à titre informatif, contenant aussi les directives de l'OIT à suivre en cas de plainte ainsi que des mises à jour relatives au déroulement des campagnes, des informations d'actualité et autres informations ; et
- Fournir aux affiliés et partenaires des informations sur les actions, leurs résultats, l'évaluation des résultats acquis et les futures stratégies d'action pour faire avancer les droits syndicaux.

La FIOM apportera son aide aux affiliés pour s'assurer :

- Qu'une riposte rapide est organisée lors de toute atteinte d'une STN aux droits des travailleurs/euses, en déclenchant le processus d'information et de mobilisation des salariés d'une même STN dans tous les pays où elle opère, et la mise en œuvre d'une action collective et en recherchant la coopération entre les affiliés de la FIOM dans ces pays.

Les affiliés de la FIOM devront :

- Mobiliser le soutien de leurs adhérents dans la lutte contre les syndicats parrainés par l'employeur, contre la législation antisyndicale, les tactiques destinées à briser les syndicats et les conflits liés aux relations du travail ;
- S'assurer que l'information sur les violations des droits est immédiatement relayée par le système de réaction rapide de la FIOM et que des mises à jour sont diffusées en temps voulu sur les événements récents et les actions en cours au niveau local ;
- S'engager à participer activement aux campagnes mises au point par la FIOM et entreprendre des actions conjointes avec d'autres syndicats nationaux et d'autres organisations sociales partageant les mêmes idées ;
- Inclure les questions relatives aux droits dans les outils de formation et d'éducation pour s'assurer que les actions de solidarité et la prise de conscience des droits syndicaux atteignent les travailleurs/euses de la base ;
- Diffuser publiquement les atteintes aux droits, les initiatives de solidarité et les actions lancées au niveau international ; et
- S'assurer qu'aucun des avantages garantis aux salariés d'une STN dans un pays ne soit basé sur une atteinte aux droits des salariés dans un autre.

3.3.2 Lutter pour l'égalité des droits

Tous les travailleurs/euses devraient jouir des mêmes droits, indépendamment de leur sexe, âge, nationalité, appartenance ethnique, handicap, orientation sexuelle ou religion. Pourtant, dans de nombreux pays - dont des pays industrialisés - les employeurs de la métallurgie continuent à discriminer impunément les travailleurs sur la base de tels critères. La FIOM coopérera avec ses affiliés afin d'éradiquer la discrimination au travail sous toutes ses formes. Partout dans le monde, de nombreux travailleurs/euses subissent des discriminations et se voient dénier leurs droits à la liberté d'association et à la négociation collective. C'est pourquoi la FIOM s'attachera en priorité à aider ses affiliés à mettre au point des stratégies spécifiques de syndicalisation, par exemple afin d'améliorer les taux de syndicalisation chez les femmes, les travailleurs/euses migrant(e)s et les jeunes travailleurs/euses, en particulier dans les zones franches d'exportation où se pratiquent encore les atteintes aux droits syndicaux et la répression des syndicats. Il est évidemment urgent que les syndicats procèdent à une évaluation afin de savoir s'ils doivent adopter de nouvelles approches pour répondre aux besoins et aux aspirations des femmes, des jeunes et des travailleurs/euses migrant(e)s - des groupes qui sont sous-représentés dans les syndicats de la métallurgie mais qui sont de plus en plus nombreux à entrer dans l'industrie. Il est nécessaire de modifier les structures, la culture et les pratiques syndicales qui dissuadent les travailleurs/euses de se syndiquer, et faire en sorte que l'égalité des droits s'applique à l'ensemble des travailleurs/euses.

Aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la discrimination est avérée lorsque les personnes handicapées ne sont pas en mesure de participer en tant que membres à part entière à la vie sociale et lorsque les droits humains et les droits des travailleurs leur sont déniés. En ce qui concerne les travailleurs âgés en particulier, notamment les travailleurs handicapés et de santé fragile, de nombreux pays doivent intensifier leur lutte contre la

discrimination et l'exclusion sociale du marché du travail et de la formation continue que subissent ces personnes.

Du fait de la discrimination, les femmes, les migrants et les jeunes travailleurs/euses sont surreprésentés dans l'emploi précaire. Le phénomène atteint des niveaux extrêmes chez les travailleurs/euses migrant(e)s, en particulier lorsqu'une terrible pauvreté les laisse sans protection contre les organisations sans scrupules et parfois criminelles qui exploitent leur vulnérabilité. La FIOM encouragera ses affiliés à confronter leurs stratégies pour établir des contacts avec les travailleurs/euses migrant(e)s et les syndiquer, afin d'améliorer leurs conditions de travail en les incluant dans les négociations collectives.

Le double fardeau du travail professionnel et familial que portent les femmes les contraint parfois à accepter des emplois précaires, qui ont des conséquences néfastes pour elles-mêmes, leur famille et la collectivité. La FIOM s'attachera prioritairement à mettre en lumière les effets disproportionnés du travail précaire sur les travailleuses et à promouvoir des mesures correctrices, en portant une attention particulière à l'écart salarial entre les femmes et les hommes et à la segmentation sexiste qui interdit aux femmes l'accès à de meilleurs emplois.

La représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation syndicale est toujours insuffisante. Les efforts consentis par les syndicats pour organiser les travailleuses sont entravés par l'existence de structures qui refusent aux femmes l'accès aux postes de direction. La FIOM continuera d'œuvrer avec ses affiliés pour corriger ce déséquilibre et les aider à surmonter les barrières qui entravent la représentation des femmes dans les structures syndicales et leur participation aux élections. Il sera mis l'accent sur la nécessité d'encourager une plus forte participation des jeunes travailleurs/euses dans les structures syndicales.

La FIOM doit :

- Aider ses affiliés à conduire la lutte contre la discrimination au travail sous toutes ses formes ;
- Soutenir les activités des affiliées en matière de recrutement dans les zones franches d'exportation et encourager l'échange mutuel d'informations sur leurs actions les plus réussies ;
- Coopérer avec la CSI et d'autres FSI, en particulier la Fédération Internationale des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir (FIT*THC), afin de remédier à l'absence de syndicats dans les zones franches d'exportation ;
- Aider ses affiliés à éliminer les contraintes qui privent les personnes handicapées de l'accès à l'égalité des chances dans le travail. La FIOM appuiera aussi les programmes centrés sur les questions relatives aux personnes handicapées dans toutes les activités des syndicats et de l'OIT ;
- Aider les affiliés à déterminer et supprimer les obstacles qui entravent l'égalité de participation et de représentation des femmes dans leurs syndicats ;
- Surveiller et divulguer les informations relatives à l'impact du travail précaire sur les femmes, les migrants et les jeunes travailleurs/euses, en encourageant notamment les affiliés à effectuer leur propre analyse de l'égalité entre femmes et hommes dans le travail précaire, et prendre des mesures pour réduire le double fardeau de l'emploi et des travaux ménagers ;

- Veiller à ce que les mesures prises pour améliorer les conditions des travailleurs/euses précaires tiennent tout particulièrement compte des besoins des femmes, des migrant(e)s et des jeunes travailleurs/euses ;
- Offrir aux affiliés la possibilité d'échanger des données d'expériences et des stratégies en vue d'établir le contact avec les travailleurs/euses migrant(e)s internes et externes et de les syndiquer ; et
- Attirer l'attention sur les difficultés que rencontrent les jeunes à trouver un emploi sûr, correctement rémunéré et assorti de conditions de travail décentes, et appuyer les affiliés qui tentent de remédier à ces difficultés.

3.3.3 Lutter pour la sécurité au travail

Chaque année, plus de deux millions de personnes décèdent à la suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. La sécurité au travail présente de fortes disparités selon les pays, les secteurs économiques et les groupes sociaux. Les décès et les accidents du travail prélèvent un lourd tribut parmi les travailleurs/euses des nations en développement. Les réductions d'effectifs, l'externalisation, la sous-traitance et le travail temporaire créent de piètres conditions de travail. Bien que l'environnement physique du lieu de travail se soit amélioré au cours des dernières décennies, des millions de femmes et d'hommes dans le monde travaillent toujours dans des conditions dangereuses. C'est pourquoi, compte tenu de la priorité donnée à la prévention, la défense et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail sont un devoir syndical fondamental qui devrait devenir prioritaire pour tous les affiliés de la FIOM.

Il est encore difficile d'interdire certains produits dont on connaît pourtant bien les dangers, par exemple l'amiante, mais à cela s'ajoute l'introduction de nouveaux produits chimiques et de nouvelles technologies, diffusés sans recherche préalable suffisante, et qui constituent une nouvelle menace pour la santé et le bien-être des travailleurs/euses. Dans ce cadre là, ce principe de précaution doit s'appliquer aux nanomatériaux dont la dangerosité commence à percer à la suite de nombreuses études. Cette précaution est d'autant plus urgente que ces matériaux entrent dans la composition de nombreux produits comme des vêtements, de cosmétiques, des composites, l'automobile, les lunettes, peintures etc.. Le cancer professionnel est de loin la cause de décès liée au travail la plus répandue. Il s'agit là d'un problème qui n'alarme pas les directeurs des grandes entreprises, qui ne répondent qu'aux actionnaires lors des assemblées générales annuelles. Les causes sont passées sous silence, les corps sont mis en terre, les entreprises se soustraient à leurs responsabilités, et les décès continuent sur les lieux de travail en raison d'expositions pourtant prévisibles et évitables.

La FIOM et ses affiliés doivent redoubler d'efforts afin de mettre un terme à ces pratiques. Il est indispensable d'établir des comités de santé et de sécurité efficaces sur tous les lieux de travail, détenant une bonne connaissance des dangers spécifiques au lieu de travail. Les actions préventives doivent se fonder sur des recherches, des éléments de preuve et des lois rigoureuses de santé et de sécurité, qu'il convient de promouvoir en veillant à leur application pratique. La santé et la sécurité sont des sujets très importants pour les syndicats. Généralement les lieux de travail syndiqués sont des lieux plus sûrs qui offrent de meilleures conditions de travail.

Le mouvement syndical international doit œuvrer pour faire inclure les conventions et les recueils de principes et de bonnes pratiques de l'OIT dans la législation nationale et dans les conventions collectives, et veiller à leur mise en application.

La FIOM doit encourager les affiliés à élaborer des stratégies de syndicalisation axées sur le thème de l'amélioration de la sécurité et de la qualité des lieux de travail. Ces stratégies peuvent être liées à la campagne pour le travail décent. La campagne pour le travail décent devrait être élargie pour inclure la pratique de salaires fixes et de contrats d'emploi de durée indéterminée, des horaires de travail respectueux de la santé et de la vie familiale, une protection contre les exigences excessives de résultats, le maintien de l'employabilité des travailleurs, un système participatif de protection de la santé et de la sécurité, la formation et le perfectionnement des compétences.

La FIOM doit :

- Coopérer avec la CSI, la CSC et les FSI pour faire en sorte que l'OIT offre une assistance technique aux gouvernements, employeurs et syndicats en vue d'améliorer leur connaissance de la législation en vigueur dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;
- Traiter les questions de santé et de sécurité professionnelles dans les réunions aux niveaux régional, sectoriel et des entreprises ;
- Continuer de développer la campagne pour un niveau zéro de cancer professionnel ;
- Continuer de faire campagne pour l'interdiction internationale de la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation de l'amiante ; et
- Maintenir les pressions sur les gouvernements nationaux afin qu'ils mettent en œuvre des programmes de transition pour les travailleurs/euses déplacé(e)s en raison de l'interdiction de l'amiante, et faire en sorte que les coûts de traitement et d'indemnisation des travailleurs/euses souffrant de maladies liées à l'amiante soient pris en charge par les employeurs.

La FIOM aidera les affiliés à :

- Informer les instructeurs et leur enseigner les notions fondamentales de santé et de sécurité au travail, et une fois formés, ceux-ci seront chargés d'assurer la formation des délégués au niveau des entreprises ;
- Veiller à la mise en place de comités de santé et de sécurité performants sur tous les lieux de travail ;
- Utiliser la santé et la sécurité comme outil de recrutement des travailleurs/euses et pour créer des syndicats puissants ; et
- Mettre au point des stratégies concernant le VIH/SIDA et autres épidémies nouvelles.

3.4 Créer un contrepoids au pouvoir des sociétés transnationales

Dans leur course au profit, les STN exercent une énorme pression sur les travailleurs/euses sans se soucier de leurs droits démocratiques, syndicaux et sociaux. Les employeurs, avec l'appui de nombreux gouvernements et des institutions de gouvernance mondiale, s'efforcent de déplacer les risques pour les faire supporter par les travailleurs/euses et réduire ainsi leurs obligations sociales, économiques et environnementales.

Aujourd'hui, les syndicats luttent pour faire contrepoids à l'immense pouvoir économique et à la complexité des STN. Les réductions de coûts que recherchent les STN se traduisent souvent par la suppression des emplois stables pour passer à l'emploi précaire, la fragmentation des négociations collectives, les restructurations d'entreprises et les violations des droits humains et du droit du travail. Ces pratiques sont utilisées pour exacerber la concurrence entre les travailleurs/euses et les collectivités à l'intérieur d'un même pays ou entre plusieurs pays, et déclencher la course au moins disant en matière de normes.

Il est nécessaire et urgent de renforcer l'efficacité de la solidarité et la coopération internationales entre les travailleurs/euses de la métallurgie au sein des STN et tout au long des chaînes d'approvisionnement afin d'inverser ces tendances. La FIOM dispose d'une marge de manœuvre considérable pour remettre en cause cette situation et d'une solide expérience, notamment avec ses stratégies et activités destinées à renforcer la solidarité entre les travailleurs/euses des divers secteurs et dans les STN. Néanmoins, la FIOM et ses affiliés doivent œuvrer pour améliorer leurs outils, l'échange d'informations et la confiance mutuelle entre les travailleurs/euses. Cette approche doit reposer sur une analyse critique des forces et des faiblesses de la syndicalisation et de ses réseaux, des conseils et des ressources disponibles dans chacune des grandes STN. Cette analyse sera entreprise par le Comité exécutif de la FIOM, sur consultation de ses structures régionales et sectorielles.

3.4.1 Renforcer la solidarité et la coopération syndicales dans les secteurs et les STN

Il revient à la FIOM la tâche décisive de développer une solidarité et une coopération efficaces entre les affiliés présents dans les STN de la métallurgie, afin de placer les travailleurs/euses sur un pied d'égalité – bien au-delà des normes minimales. A cet effet, la FIOM et ses affiliés doivent mobiliser les travailleurs/euses des STN et de leurs chaînes d'approvisionnement, et leur offrir la possibilité de participer activement au travail syndical quotidien ainsi qu'aux activités transnationales.

En développant les relations et en renforçant la solidarité de façon permanente avec les représentants syndicaux de différents pays, on améliore la capacité des affiliés d'agir de concert en cas de crise, par exemple en cas de violations des droits des travailleurs/euses, durant des négociations collectives, lors de licenciements de masse ou en cas de restructuration, de façon à empêcher que les travailleurs/euses ne soient dressés les uns contre les autres. La FIOM utilise les réseaux syndicaux mondiaux et les conseils mondiaux d'entreprise de la FIOM pour accroître la capacité des affiliés à

travailler ensemble afin de défendre les intérêts des travailleurs/euses au-delà des frontières nationales.

Chaque fois qu'une STN annonce des licenciements ou une régression des conditions de travail dans un pays donné, et que les travailleurs et leurs syndicats sont directement affectés par ces changements, la FIOM coordonnera des actions de solidarité dans tous les pays où opère la STN. Ces actions de solidarité incluront notamment : des campagnes d'information s'adressant aux travailleurs et à l'ensemble de la société ; l'engagement de tous les syndicats à s'opposer au transfert de la production dans le pays du litige vers un autre pays ; manifestations de protestation dans les pays où la STN est active, et chaque fois que possible, interruption de la production et/ou des flux de fournitures. Dans ces campagnes de solidarité, le syndicat du pays du siège de la STN a un rôle décisif à jouer.

Ceci est particulièrement important pour développer la solidarité avec les travailleurs de pays tels que la Chine, où ces travailleurs luttent pour les droits liés au travail et la création de syndicats indépendants et démocratiques. Dans ce contexte, il est également important de nouer des liens avec des organisations extérieures à la FIOM, comme par exemple la Fédération des syndicats de Chine (ACFTU) et ses affiliés de la métallurgie.

Une autre démarche consiste à institutionnaliser les réseaux et les conseils mondiaux d'entreprise de la FIOM de façon à créer des structures mondiales de représentation des travailleurs. Ces structures doivent être représentatives, fonctionner correctement, être financièrement viables et organisées. A cet égard, la FIOM s'appuiera sur l'expérience acquise dans le cadre de la coopération internationale relative aux entreprises dans toutes les régions.

La FIOM poursuit ses efforts pour établir des conseils mondiaux d'entreprise de la FIOM dans les STN. Chaque fois que possible, le financement de ces conseils mondiaux devra être négocié avec les directions des STN, sans transiger sur la participation et le contrôle des syndicats. La direction devrait jouer un rôle dans ces conseils en participant régulièrement à leurs réunions et en communiquant des informations sur la situation, la politique et les investissements de l'entreprise.

Ces conseils d'entreprise de la FIOM devront s'appuyer sur des réseaux syndicaux constitués de coordonnateurs syndicaux responsables issus de différents pays et / ou de sites locaux dans lesquels se trouvent les usines des STN. Ces réseaux ont vocation à garantir que tous les syndicats participent au processus d'échange d'informations.

Des organes mondiaux de représentation des salariés/conseils mondiaux d'entreprise ont été créés dans des entreprises telles que Volkswagen, Daimler, SKF et Rolls Royce. Ils sont composés de représentants des salariés et ont été négociés avec et sont financés par les entreprises respectives. Les syndicats peuvent être associés sur la base d'un accord ou par des réseaux syndicaux d'appui. Les affiliés de la FIOM s'efforcent de travailler avec ces comités/conseils afin de mettre en œuvre les politiques de la FIOM.

Le principal avantage de cette coopération nationale, régionale et internationale autour d'une entreprise est que les représentants syndicaux de l'entreprise peuvent échanger des informations et parvenir à des positions partagées. Dans ces conditions, il est possible de coordonner les activités des représentants nationaux ou locaux à

l'échelle internationale. Ainsi, les réseaux, les comités d'entreprise mondiaux et les conseils mondiaux d'entreprises de la FIOM offrent la possibilité de développer la solidarité et d'éviter la concurrence entre les travailleurs des différents sites d'une même multinationale.

La FIOM facilitera et organisera des initiatives de formation afin de dispenser aux représentants syndicaux dans l'entreprise et aux responsables syndicaux en charge des STN les compétences internationales et interculturelles requises. L'objectif est ici de favoriser efficacement la coopération au niveau de l'entreprise. La communication entre les représentants syndicaux des entreprises et leur syndicat national devra être organisée en fonction des pratiques qui existent dans les pays respectifs (par exemple, par des dirigeants syndicaux en charge de certains secteurs ou entreprises).

Les réseaux syndicaux, les comités d'entreprise mondiaux/conseils d'entreprise mondiaux et les conseils d'entreprise mondiaux de la FIOM sont en capacité de devenir des organes de négociation. La FIOM peut soutenir cette évolution lorsque les syndicats ont une force suffisante, à condition d'avoir reçu mandat des affiliés et que les syndicats participent au processus, et dans le respect de lignes directrices de la FIOM clairement énoncées. Il est nécessaire que la FIOM examine et définisse des lignes directrices relatives au fonctionnement des réseaux construits autour des entreprises, sur la base des expériences et des débats antérieurs. Il faudrait envisager de concentrer les ressources et les efforts sur un certain nombre d'entreprises clés sélectionnées de manière équilibrée dans les différents secteurs et pays.

Les réseaux syndicaux, les comités d'entreprise mondiaux et les conseils d'entreprise mondiaux de la FIOM s'inscrivent dans le contexte élargi des activités sectorielles de la FIOM et doivent prendre en compte la diversité des structures des chaînes de production et la concurrence dans les industries de la métallurgie. Les activités sectorielles rassemblent les travailleurs/euses d'entreprises concurrentes pour débattre sur l'évolution de la situation et tenter de s'accorder sur des positions communes et des stratégies conjointes. Ces stratégies devraient examiner les tentatives des directions de placer les salariés du secteur en situation de concurrence.

Les réunions sectorielles régionales de la FIOM améliorent la coordination en reliant les forums de travailleurs/euses au niveau de l'entreprise et au niveau du secteur, et favorisent ainsi les activités au niveau mondial. Le développement des activités sectorielles et régionales par des mesures cohérentes axées sur les défis que rencontrent les travailleurs de l'industrie sera facilité s'il intervient en même temps que le renforcement des liens syndicaux au niveau de l'entreprise, sur la base d'une évaluation des travaux déjà effectués.

Les syndicats de certains pays peuvent éventuellement exercer une influence sur les STN par le biais des capitaux détenus collectivement par les travailleurs/euses dans les fonds de pension et de retraite. Les affiliés de la FIOM – et en particulier ceux du pays d'origine des STN – disposent aussi de toute une série de moyens nationaux pour exercer une influence sur la gouvernance d'entreprise. Ces moyens peuvent être utilisés pour promouvoir et protéger les droits des travailleurs/euses et les droits syndicaux tout au long des chaînes mondiales de production, de façon à combattre la corruption dans les directions d'entreprises et les forcer à faire preuve d'une plus grande responsabilité sociale.

Les campagnes mondiales contre les STN qui violent régulièrement les droits des travailleurs/euses et les droits syndicaux sont essentielles pour faire avancer les

intérêts des travailleurs/euses. Cela exige le soutien des affiliés de la FIOM, des conseils mondiaux, des groupes d'action et des réseaux, et en recourant aussi aux stratégies éventuelles des capitaux détenus par les travailleurs/euses et de communication.

Pour renforcer la solidarité et la coopération syndicales dans les secteurs et les STN, la FIOM doit :

- Faire pression sur les STN afin qu'elles assument la responsabilité des conditions de travail dans leurs activités et dans les chaînes d'approvisionnement, et qu'elles lèvent les obstacles à la liberté syndicale ;
- Établir une entente mutuelle entre les syndicats présents dans les STN de la métallurgie afin de placer les travailleurs/euses sur un pied d'égalité bien au-delà des normes minimales ;
- Mettre au point une stratégie de réseaux autour des STN ainsi que des méthodes et outils de travail, sur la base d'une analyse critique des réseaux en place, des conseils d'entreprise et des ressources disponibles dans chacune des grandes STN. Cette stratégie inclura des lignes directrices qui seront élaborées par le Comité exécutif et s'appliqueront au fonctionnement des réseaux tissés autour des entreprises. Elles traiteront du rôle des syndicats du pays d'origine, de la FIOM et d'autres affiliés, en évitant la cooptation par les entreprises, renforceront le rôle des syndicats nationaux et traiteront aussi des outils et protocoles de communication et d'action. Cette stratégie concentrera les ressources et les efforts sur un certain nombre d'entreprises clés réparties sur l'ensemble des secteurs et pays ;
- Aider les affiliés à former et coordonner des réseaux syndicaux mondiaux au niveau des STN et/ou au niveau sectoriel. S'appuyant sur ces réseaux, les représentants des salariés au niveau de l'entreprise et des syndicats nationaux pourront régulièrement se livrer à des échanges d'informations et des consultations à l'échelle transnationale ;
- Coordonner les activités et concevoir des matériels pédagogiques et d'information afin d'établir une confiance mutuelle et une solidarité, conformément à la devise "L'Union fait la force " ;
- Construire des réseaux destinés à échanger des informations et engager des actions. Ces réseaux devront être facilement accessibles, réactifs, efficaces et précis ;
- Collecter, analyser et diffuser des informations concernant les industries métallurgiques en accordant une attention particulière aux entreprises et aux branches industrielles qui présentent une forte concentration de travailleurs/euses et d'adhérents. Ces informations porteront sur les négociations collectives, les changements technologiques, les innovations relatives à l'organisation de la production, la durée du travail, les grilles salariales et les classifications, et les actions revendicatives ;
- Coopérer avec la Commission syndicale consultative (CSC) auprès de l'OCDE et la CSI en vue de renforcer encore davantage les mécanismes pour influencer sur la gouvernance d'entreprise et les plans d'investissement socialement responsables des fonds de pension et des caisses de retraite ; et
- Coopérer avec les autres FSI, la CSI, et la CSC pour faire en sorte que les structures de la représentation syndicale dans les entreprises à l'échelle

mondiale, de même que les droits à l'information et à la consultation, soient explicitement reconnus par l'OIT et validés par le droit et les règlements internationaux.

Les affiliés de la FIOM doivent :

- Offrir le soutien technique et politique nécessaire à la construction et au renforcement des réseaux ainsi qu'à la coordination internationale efficace de l'information aux niveaux national et régional ; et
- Encourager les adhérents au niveau national à développer la confiance mutuelle et la solidarité, de façon à assurer une approche internationale des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux lorsqu'il s'agit de s'opposer aux stratégies des entreprises, notamment lors des processus transnationaux de restructuration.

3.4.2 Faire progresser les droits fondamentaux en s'appuyant sur les accords-cadres internationaux

La FIOM s'efforcera de défier les STN et leurs chaînes d'approvisionnement en utilisant les accords-cadres internationaux (ACI), les conventions de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; elle s'appuiera aussi sur la coopération accrue entre les syndicats et, en plus de la solidarité internationale, sur la coopération avec les ONG qui partagent avec nous les mêmes objectifs afin de protéger et promouvoir les droits des travailleurs/euses et les droits syndicaux. Il est essentiel que les syndicats s'attachent à syndiquer les travailleurs sur les sites des entreprises – une condition préalable à la surveillance et la mise en application des droits des travailleurs. Pour autant, les ACI ne sauraient remplacer une réglementation intergouvernementale contraignante, qui est indispensable pour faire appliquer les normes fondamentales du travail, et ne sauraient remplacer non plus la législation nationale nécessaire pour contrôler plus efficacement les activités des STN.

La FIOM s'efforcera de défier les STN en utilisant les accords-cadres internationaux (ACI), les conventions de l'OIT, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et autres moyens de la solidarité internationale, et en s'appuyant aussi sur les alliances avec des ONG qui partagent avec nous les mêmes objectifs en matière de protection et de promotion des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux. Les organisations syndicales jouent un rôle essentiel car sans elles, il serait impossible de surveiller et faire appliquer les droits des travailleurs/euses et notamment ceux inscrits dans les normes fondamentales du travail et les ACI. Les ACI ne nous dispensent pas de la nécessité de recruter, d'avoir des lois nationales pour faire appliquer les normes du travail et une régulation internationale plus efficace des activités de STN.

En tant qu'instruments négociés au niveau international par les FSI en coopération avec leurs affiliés, d'une part, et les STN, d'autre part, les ACI sont des instruments importants que la FIOM et ses affiliés peuvent utiliser pour établir des normes minimales de travail dans l'ensemble des activités des STN et de leurs chaînes d'approvisionnement. La FIOM a adopté un modèle d'accord-cadre international et des recommandations portant sur quatre grands axes : améliorer le contenu des accords, lancer le processus et négocier, mettre en œuvre et contrôler l'application.

S'appuyant sur l'expérience des ACI déjà négociés avec les STN la FIOM devra :

- Renforcer la mise en œuvre, le suivi et l'application pratique de ces accords en recourant aux structures de la FIOM et à ses bureaux régionaux ainsi qu'à la formation et la participation des affiliés dans le but de faire appliquer les bonnes pratiques dans les STN signataires d'un accord-cadre international ;
- Après consultation des syndicats couverts par les accords, déterminer les possibilités de renforcer les accords en vigueur et définir les options et moyens optimaux visant à améliorer leur contenu ;
- Coordonner la participation des affiliés dans la négociation de nouveaux ACI ;
- Explorer les stratégies possibles pour encourager les STN récalcitrantes à négocier et se conformer aux ACI ; et
- Mettre en œuvre un programme de formation concernant les ACI, accompagné d'un guide, afin d'aider les affiliés à utiliser ces instruments conformément à la politique de la FIOM.

La coopération des affiliés, en particulier ceux du pays d'origine de la STN, concourt à la réalisation de ces actions.

3.5 Lutter pour le commerce, le développement et l'emploi durables

Lors de la réunion de son Comité central en 2003, la FIOM a adopté un programme énonçant que la croissance et le développement équitables et durables devaient reposer sur les quatre piliers suivants :

- Création d'emplois et pouvoir d'achat ;
- Retour à la réglementation du marché financier mondial, incluant entre autres instruments une Taxe Tobin ;
- Annulation de la dette ; et
- Réforme de l'OMC et des institutions financières internationales.

Tels sont, aujourd'hui plus que jamais, les éléments indispensables d'un programme de développement reposant sur la justice sociale, sur une stratégie adéquate de lutte contre la pauvreté, des règles internationales équitables afin de réguler le commerce et les investissements, et un système multilatéral efficace. Tels sont les axes que la FIOM entend suivre en coopération avec ses affiliés ainsi que d'autres organisations syndicales internationales et des organisations sociales et politiques qui partagent nos idées.

Il faut reconnaître que le mouvement syndical international n'a guère progressé, depuis notre dernier Congrès, en matière de gouvernance mondiale démocratique, de respect des droits humains et des droits syndicaux, et de lutte contre la pauvreté et l'exploitation des travailleurs/euses. C'est tout particulièrement le cas dans les négociations commerciales : les gouvernements ne tiennent pas compte des

travailleurs/euses et n'évoquent que du bout des lèvres les problèmes d'emploi et de développement.

Même si les efforts conjoints des syndicats ont abouti à quelques progrès au plan international, comme l'inclusion des normes du travail dans les principes de la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale, ces efforts n'ont guère été suivis d'effet. D'ailleurs, le Fonds monétaire international continue de préconiser des politiques de déréglementation qui sapent les droits syndicaux. La Fédération Internationale des Organisations de travailleurs/euses de la Métallurgie réitère vivement la demande des syndicats d'intégrer les droits fondamentaux du travail dans les accords de commerce bilatéraux et multilatéraux. Mais cela ne saurait être suffisant sans mécanismes d'application effective de ces instruments, prenant en compte, notamment, la situation particulière des pays où la législation ne protège guère le droit des travailleurs/euses de se syndiquer et le droit aux négociations collectives.

L'ouverture des marchés devrait être un instrument au service du développement durable. A cet effet, il faut absolument lancer des politiques industrielles en faveur de l'emploi. En fait, il manque encore un maillon fondamental entre l'ouverture des marchés et la croissance durable. Ce maillon manquant, ce sont les emplois – des emplois de qualité pour tous et une juste répartition des richesses pour les travailleurs/euses qui les créent.

Dans ses activités concernant le commerce, la FIOM, en coopération avec ses affiliés, axera principalement son action sur le développement économique et la recherche de l'équité, en prenant en compte les éventuels conflits d'intérêts entre les travailleurs, du fait de l'ouverture des marchés. La création d'emplois de qualité pour tous, afin de produire de la richesse et redistribuer les revenus de façon à réduire les inégalités, est un objectif tout aussi important pour les pays industrialisés que pour les pays en développement. La FIOM coordonnera les efforts de ses affiliés afin qu'il soit donné priorité à ces objectifs dans les politiques commerciales de tous les gouvernements. La croissance durable que nous défendons ne saurait se faire au détriment des autres et nous combattons pour la recherche de solutions équilibrées qui ne désavantagent pas les plus faibles. Il incombe à la FIOM, et plus particulièrement à son Groupe de travail sur le commerce, l'emploi et le développement, de construire une stratégie de solidarité afin d'harmoniser les intérêts légitimes des travailleurs/euses du Nord comme du Sud. La FIOM continuera à préconiser un débat transparent parmi ses affiliés en vue de traiter les problèmes causés par la libéralisation du commerce et susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur les emplois et les droits dans certains pays - tout en protégeant l'emploi dans les autres.

Les gouvernements doivent intégrer les questions de développement et les droits des travailleurs dans les négociations commerciales, qui doivent explicitement prendre en compte les incidences prévisibles de la libéralisation du commerce sur l'emploi. De concert avec ses affiliés, la FIOM va continuer à exiger que les gouvernements communiquent des estimations sérieuses sur les nouveaux emplois créés par l'ouverture des marchés et les accords d'investissements étrangers directs. Ceci est indispensable pour éviter les évaluations infondées ou mensongères quant aux conséquences de l'expansion du commerce.

La FIOM, en étroite collaboration avec les autres FSI, la CSI et la CSC, œuvrera pour influencer sur les institutions internationales pour qu'elles adoptent un système

démocratique doté de règles convenues multilatéralement tenant compte, dans un esprit d'équité, des différents besoins et situations des pays, et des différents groupes au sein des pays. L'absence d'un véritable programme pour le développement rend impossible toute progression des négociations du Cycle de Doha. Dans le même temps, les accords bilatéraux de libre échange servent de plus en plus les intérêts des grandes entreprises et leurs alliés, au détriment des travailleurs/euses et des citoyens. Depuis le dernier Congrès de la FIOM, certains de ces accords se sont heurtés à une opposition efficace, souvent à l'initiative des syndicats. Ces combats sont autant d'exemples d'unité et de solidarité entre les travailleurs de plusieurs régions, sur lesquels la FIOM pourra fonder ses futures actions.

Le développement durable devrait être un objectif prioritaire dans les stratégies des pays en développement qui cherchent à attirer les investissements étrangers. Il devrait aussi constituer un indicateur de réussite, de même la création d'emplois de qualité et d'un système équitable de protection sociale publique. La FIOM coordonnera les actions conjointes et encouragera la solidarité entre ses affiliés des pays en développement et des pays industrialisés, contre la création de zones économiques spéciales, où les incitations accordées aux STN entraînent la suppression des droits humains fondamentaux et des droits syndicaux, et plongent les travailleurs dans une extrême précarité par la détérioration de leurs conditions de vie et d'emploi.

La FIOM, en étroite collaboration avec les FSI, la CSC, la CSI et d'autres mouvements sociaux qui partagent les mêmes idées, fera en sorte que :

- La réglementation des marchés financiers mondiaux exige dans un premier temps une meilleure publicité des transactions, le renforcement du système de contrôle et la réglementation des acquisitions sous forme de LBO ;
- Le développement durable soit intégré aux accords de commerce et d'investissement, que l'accès aux marchés soit équitable et équilibré, et que soient mis en place des mécanismes de contrôle transparents pour la mise en application des accords déjà signés ;
- Des évaluations d'impact et de durabilité quant à la dimension économique et sociale du développement dans d'éventuels accords de commerce soient effectuées avant la clôture des négociations ;
- Les gouvernements engagés dans les négociations d'accords de commerce bilatéraux ou multilatéraux examinent les conséquences de la libéralisation des échanges sur l'emploi, et que celles-ci soient évaluées avec la pleine participation des syndicats ; et que
- Le respect universel des droits fondamentaux des travailleurs/euses et des syndicats, tel qu'énoncé dans la Déclaration de l'OIT de 1998, soit stipulé dans tous les accords de commerce et d'investissement bilatéraux et multilatéraux, tout en prévoyant des mécanismes efficaces de mise en application.

La FIOM et ses affiliés s'attacheront à :

- Unir les travailleurs/euses de la métallurgie au niveau régional et international pour la recherche de solutions équitables aux conflits d'intérêts suscités par la libéralisation du commerce, qui sont de nature à nuire aux parties les plus faibles ;

- Développer la solidarité entre les affiliés pour lutter contre les effets négatifs possibles de l'ouverture des marchés sur l'emploi, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés ;
- Lutter contre la résistance qu'opposent les gouvernements à une évaluation transparente des conséquences potentielles des accords de commerce sur l'emploi, avec le concours des partenaires sociaux ; et
- Promouvoir les campagnes d'information et de sensibilisation auprès des travailleurs/euses et des populations sur les avantages économiques que les entreprises et les pays qui les accueillent pourraient obtenir si les droits fondamentaux des travailleurs/euses étaient respectés.

La FIOM aidera ses affiliés à:

- Surveiller l'impact des accords de libre échange sur l'emploi et les conditions de travail dans les industries de la métallurgie ;
- Mobiliser leurs adhérents, en coopération avec leurs centrales nationales respectives ainsi que les partis politiques et les mouvements sociaux de même sensibilité, contre les projets d'accords de libre échange qui porteraient atteinte au développement, aux droits des travailleurs/euses, aux emplois de qualité et aux services sociaux publics pour les travailleurs/euses et leurs familles ; et
- Lutter contre les conditions d'emploi précaires résultant des investissements étrangers.

...oo0oo...